

I. DES ENJEUX SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX



Risque sanitaire

La maîtrise de la qualité est un enjeu sanitaire majeur pour les entreprises utilisant l'eau comme matière première ou dans leurs procédés de fabrication. Une eau contaminée peut véhiculer des micro-organismes, substances chimiques ou résidus toxiques, mettant en danger la santé des salariés et des consommateurs. Dans les secteurs sensibles (agroalimentaire, pharmacie,

cosmétique, chimie...), **un défaut de maîtrise peut entraîner la contamination des productions, des rappels de lots, l'arrêt des chaînes de fabrication et des pertes économiques importantes, ainsi que des sanctions administratives ou pénales.**



Renforcement des exigences réglementaires sur les prélèvements et les rejets

Les entreprises doivent **limiter leurs prélèvements d'eau et maîtriser la qualité de leurs rejets** afin de préserver durablement la ressource et les milieux. Ces prélèvements et rejets sont soumis à des **régimes de déclaration ou d'autorisation**, accompagnés d'obligations de

traitement des effluents, de surveillance continue et de respect de seuils réglementaires. Les régimes de déclaration ou d'autorisation administrative sont définis selon la nature de l'activité, de l'importance des volumes concernés et de la sensibilité du milieu récepteur. Le contexte de **changement climatique** va renforcer ces exigences, en raison de la raréfaction de la ressource et de l'augmentation des épisodes de sécheresse.



Défi de la prise en compte des polluants émergents

L'amélioration continue des connaissances scientifiques, combinée à des capacités d'analyse de plus en plus fines, permet d'identifier de nouvelles substances. **Résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, substances per et poly fluoroalkylées (PFAS), microplastiques ou encore nanomatériaux sont de plus en plus**

détectés dans les eaux. Longtemps absents des dispositifs de surveillance, ces polluants font désormais l'objet d'**une attention accrue** en raison de leurs effets potentiels sur la santé humaine et les écosystèmes. Pour les entreprises, ces nouveaux polluants posent en premier lieu **un enjeu de conformité réglementaire.** Les cadres normatifs évoluent progressivement vers un renforcement des exigences de surveillance, de limitation des rejets et de traitement des eaux. Des substances jusqu'alors non réglementées pourraient faire l'objet de seuils plus stricts, les obligeant à adapter leurs procédés, à investir dans de nouvelles technologies de traitement ou à revoir certaines formulations de produits. Dans cette perspective, les dépenses consacrées au traitement, au contrôle et à la surveillance de la qualité de l'eau doivent être appréhendées selon une logique de **coût-bénéfice-risque.** La prise en compte des nouveaux polluants transforme la gestion de l'eau pour les entreprises qui **doivent engager des investissements structurants sans toujours disposer d'une visibilité suffisante sur les exigences futures à moyen terme, ni sur les seuils définitifs qui seront retenus à mesure que les connaissances scientifiques sur la toxicité et les impacts environnementaux des polluants progressent.**